

Formation Professionnelle

« Accessibilité des ERP : maîtriser la réglementation et la conception inclusive »

Public visé : Architectes, Collaborateurs d'architecte, Maîtres d'œuvre, Économistes, Bureaux d'études, Bailleurs, Promoteurs, Collectivités.

Pré-requis : Aucun

Objectifs :

- Respecter ou faire respecter la réglementation relative à l'accessibilité des ERP,
- Appliquer les règles d'accessibilité dans le cadre d'un projet neuf ou un bâtiment existant,
- Rédiger et intégrer la notice d'accessibilité dans un dossier d'autorisation.

Programme :

- 1. Sensibilisation au handicap**
- 2. Cadre législatif et réglementaire**
- 3. Accessibilité et sécurité**
- 4. Règles d'accessibilité – neuf et existant**
 - Cheminements extérieurs
 - Stationnement adapté
 - Accès et entrées
 - Circulations horizontales
 - Circulations verticales : escaliers, rampes, ascenseurs, élévateurs
 - Sanitaires et locaux intérieurs
 - Equipements et dispositifs de commande
 - Signalisation et information

Etude de cas : ERP neuf / ERP existant

- 5. Notice d'accessibilité**

Moyens pédagogiques :

- Apports théoriques : présentation Powerpoint, photos, vidéos.
- Illustrations à partir de cas concrets et retours d'expérience.
- Etudes de cas

Moyens d'évaluation :

Les stagiaires sont soumis à une évaluation de leurs connaissances sous la forme d'un QCM en fin de formation.

Moyens techniques :

Plateforme en ligne avec accès personnel pour la formation en distanciel

Formateur :

Florian BACLET : président de la FB PREV, Florian est spécialiste de la prévention incendie. Il réalise toutes les analyses réglementaires dans ce domaine et participe à la réalisation des projets architecturaux, en y intégrant, dès la phase d'études, les données relatives aux obligations réglementaires liées à la sécurité incendie.

Informations pratiques :

Lieu* : En distanciel

Durée : 7h (1 jour), répartie en 2 demi-journées

Tarifs : 350€ HT et 420€ TTC

** Si vous avez besoin d'aménagements spécifiques pour accéder ou suivre une formation, n'hésitez pas à nous prévenir afin que nous prenions les mesures nécessaires.*